

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5-43/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021

Objet : Acquisition de la parcelle ZM 464 située Four Banal.

L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

COMBRISSEON Jean-Luc a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code de l'urbanisme,
- ◆ Vu le PLU de la commune de Clérieux,
- ◆ Vu le document d'arpentage établi par le bureau d'étude « ACTIF » et ci-annexé,
- ◆ Vu la délibération n°08-2021 du 2 février 2021 portant approbation de la convention d'occupation des sols pour l'implantation d'un point d'apport volontaire,

Considérant que la parcelle ZM 164 a été divisée en deux parcelles, ZM 463 et ZM 464 afin de permettre l'acquisition, par la commune de la parcelle ZM 464 dans le but d'y installer un container semi-enterré.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle ZM 464 de 204 m² pour la somme de 163 €, soit 0.8 € le m² comprenant d'une part, la part propriétaire à hauteur de 0.5 € le m² et d'autre part, la part exploitant à hauteur de 0.3 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle ZM 464, située Four Banal, pour un montant de 163 €.

DECIDE de procéder à cette transaction par le biais d'un acte notarié aux frais de la commune de Clérieux.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 août 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



Commune : 025196
 Clérieux **910W**

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

ID : 026-212600969-20210803-D43_2021-DE

BUREAU D'ETUDES ACT
 Patrick BENISTANT
 25300 BARDOIS
 07 26 20 20 - Port 06 87 64 37 54
 072 946 496 747 - RCS BARDOIS
 SIREN 52 540 18 59 700 2

CERTIFICATION
 (Art. 26 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un propositage : qu'il a été effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la planimétrie 8463.

A. Clérieux le 27/05/21

Document dressé par
 Patrick BENISTANT
 à Bardois
 Date 14/11/2019
 Signature

Section : ZM
 Feuilles : 01
 Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2000
 Date de l'édition : 23/08/2004

COPIE

